

**BUDGET TEOM 2021**

**CERTIFICAT ADMINISTRATIF POUR VIREMENT DE CREDIT**

Je soussignée, Fabrice CHARTREUX Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES, certifie qu'un virement de crédit du CHAPITRE 022 DEPENSES IMPREVUES vers le chapitre 67 « CHARGES EXCEPTIONNELLES » article 678 – Autres Charges exceptionnelles - doit être opéré pour un montant de 2 500,00 euros.

Fait pour valoir ce que de droit.

A ECROUVES, le 23 novembre 2021

Par délégation du Président de la Communauté de  
Communes Terres Toulouises  
Le Vice-Président  
Philippe MONALDESCHI



Rendu exécutoire, après visa en  
Sous-préfecture

Le 23 novembre 2021

Par délégation du Président de la Communauté de Communes Terres Toulouises  
Le Vice-Président  
Philippe MONALDESCHI

